

Formulaire de déclaration pour bail de courte durée

Un bail de courte durée est une utilisation temporaire d'une surface agricole utile et ne peut pas être déclaré lors du recensement des données structurelles de l'exploitation. Il ne s'agit pas d'un échange de surfaces. Les lacunes constatées sont à la charge de l'exploitant principal qui a déclaré ces surfaces.

Conformément à une directive de l'Office fédéral de l'agriculture, les baux de courte durée doivent être déclarés à l'organisme de contrôle et de certification. Nous vous prions donc de bien vouloir nous fournir les informations ci-dessous.

Informations sur l'exploitation déclarante (exploitant temporaire de la parcelle dans le cadre d'un bail de courte durée)	
Numéro d'exploitation biologique :	
Nom / Prénom :	
Adresse :	
Code postal / Localité :	

Informations sur l'exploitant principal de la parcelle en bail de courte durée	
Numéro d'exploitation biologique :	
Nom / Prénom :	
Numéro de parcelle :	
Superficie de la parcelle (ha):	
Commune :	
Date de début du bail de courte durée :	
Culture sur le bail de courte durée :	

Nous confirmons avoir rempli les informations ci-dessus de manière véridique.

Date:**Date:****Signature du gestionnaire du bail de courte durée****Signature du gestionnaire principal**

Veuillez envoyer le formulaire rempli par e-mail à sekretariat@bio-inspecta.ch ou par courrier postal à bio.inspecta AG, Ackerstrasse 117, 5070 Frick.

* *Le formulaire doit être présenté lors du contrôle des deux entreprises concernées.*